

PROCÈS VERBAL

des travaux de la grande commission nautique
tenue le 10 juillet 2019 en visio-conférence entre Paris et Saint-Pierre (Saint-Pierre-et-Miquelon),
relative au projet d'aménagement du quai croisière du port de Saint-Pierre.

REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Conformément aux dispositions du décret n°86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques et suite à la décision n°355 du 21 juin 2019 du préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon portant désignation des membres temporaires de la grande commission nautique, celle-ci s'est tenue en visio-conférence entre le ministère des Armées à Balard et les locaux de la préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon à Saint-Pierre, le mercredi 10 juillet 2019 pour émettre un avis sur le projet d'aménagement du quai croisière du port de Saint-Pierre.

La commission était composée de :

M. Benoît ROUVIERE, capitaine de vaisseau, de l'inspection générale des Armées-marine	Président
M. Olivier PARVILLERS, ingénieur en chef de 1 ^{ère} classe des études et techniques de l'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Secrétaire
M. Arnaud GRANGER, administrateur des affaires maritimes, adjoint au directeur de la DTAM, chef du SAMP	Membre de droit

Membres temporaires titulaires :

M. Thierry BEAUPERTUIS	Représentant les commandants de ferries
M. Nicolas LOISEAU	Représentant les pilotes
M. Stéphane POIRIER-HEBDITCH	Représentant les pêcheurs professionnels
M. René MICHEL	Représentant les plaisanciers
CC Sébastien LEMOINE	Représentant la marine nationale

Assistaient également à la réunion :

M. Thierry DEVIMEUX	Préfet de Saint-Pierre
M. Eric Roux	Directeur adjoint DTAM
Mme Justine DUCRET	Adjoint du SAMP/DTAM
M. Enrique PEREZ	Commandant du port de Saint-Pierre
M. Jean-Marc DEROUET	Unité Port Phares et Balises (UPPB/SAMP/DAM)
M. Gilles OLAIZOLA	Commandant du baliseur <i>Le P'tit Saint-Pierre</i>

Le président remercie les personnes de la DTAM pour la préparation de cette réunion et l'ensemble des participants pour leur présence.

Le président rappelle la composition et le fonctionnement de la commission et fait remarquer que la GCN n'est compétente que pour émettre des avis sur les aspects nautiques du projet (en particulier les aspects liés à la sécurité nautique), à l'exclusion des problèmes juridiques, économiques, financiers, écologiques ou patrimoniaux. Au cours de cette grande commission nautique, ce sont les marins pratiques représentatifs des usagers de la mer qui, après en avoir débattu ensemble et avec les membres permanents et de droit, proposent

des recommandations.

Hormis le préfet, le président et le secrétaire présents à Paris, tous les autres participants sont réunis en salle Erignac à la préfecture de Saint-Pierre.

SYNTHESE DU DOSSIER

INTRODUCTION ET PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Les objectifs du projet sont d'améliorer les conditions d'accueil des navires de croisières et leurs passagers dans la perspective de développer le tourisme à Saint-Pierre-et-Miquelon.

PRESENTATION DU PROJET

En l'absence de communication avec le maître d'ouvrage, M. Granger présente le projet. Celui-ci comprend la réfection du terre-plein existant, la construction d'un quai pour l'accueil de paquebots de 200 à 300 m de long. Le quai en eaux profondes actuel est conservé et fera l'objet d'une réfection. Le quai Guérin sera démoli.

Le phasage des travaux est le suivant :

- Réalisation du nouveau quai croisière avec mise en place de ducs d'Albe pour les paquebots les plus longs et remblaiement du terre-plein,
- Aménagement de la plateforme et des accès terrestres au quai,
- Réfection du quai en eaux profondes actuel et démolition du quai Guérin.

Le début des travaux à la mer est envisagé au printemps 2020.

Le quai en eaux profondes actuel restera en service pendant la construction du nouveau quai.

D'un point de vue navigation, le nouveau quai n'impacte pas la navigation dans la passe du Nord-Est. Cependant, les manœuvres des paquebots pourront gêner le temps de la manœuvre lors des évitages. Il n'y a pas d'impact sur les zones de mouillages et de coffres à proximité.

Un balisage temporaire est envisagé pendant la phase travaux. En phase d'exploitation, la création du nouveau quai n'entraîne pas de modification au balisage existant.

Des avis aux navigateurs seront diffusés pour l'information des usagers du port.

Les études d'impact confirment l'usage du quai actuel. Compte tenu de la taille des navires prévus, le règlement du port devra évoluer.

Il n'y a pas de risque de trouver des munitions non explosées sur la zone visée.

Ce projet a fait l'objet de multiples présentations aux différents usagers du port et en particulier au conseil portuaire en début d'année 2019.

SYNTHESE DES DEBATS

Suite à la présentation du projet, les échanges ont porté sur :

- La mise en place d'un balisage temporaire et le besoin de signaler le nouveau quai en phase d'exploitation : si le balisage de la zone de travaux et des moyens d'intervention en phase travaux est indiscutable, il n'apparaît pas de nécessité de créer de nouveaux établissements de signalisation en phase d'exploitation, le quai étant facilement accessible d'une part et hors du chenal d'accès au port de Saint-Pierre d'autre part ;
- Les interactions entre les moyens d'intervention du chantier et le quai actuel : les bâtiments qui fréquenteront le quai pendant les travaux seront informés de l'exécution des travaux et de la présence de moyens à proximité ;
- La présence à proximité d'un pic rocheux culminant à 7,9 m (CM) limitant la zone d'évitage : son arasement à la cote de 10 m (CM) permettra d'agrandir la zone d'évitage et une manœuvre en sécurité pour les navires les plus grands.

TOUR DE TABLE

Les deux points suivants sont rappelés lors du tour de table par M. Derouet : l'arasement de la sonde 7,9 m et la révision du règlement portuaire pour prendre en compte l'existence du nouveau quai.

M. Parvillers rappelle l'obligation de transmettre les résultats des mesures réalisées (bathymétrie, topographie, mesures géophysiques et géologiques...) vers le Shom pour la sécurité des navigateurs et valoriser au mieux les données acquises à travers les publications nautiques, en application des codes minier, de la recherche et de la défense.

Le président remercie l'ensemble des participants pour leur contribution.

CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le mercredi 10 juillet 2019 pour émettre un avis sur le volet sécurité de la navigation du projet de rénovation du quai en eaux profondes du port de Saint-Pierre à Saint-Pierre-et-Miquelon, tel que décrit dans le procès-verbal ci-joint.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité avec les recommandations suivantes :

- **En phase de travaux :**
 - Etudier la mise en place d'un balisage temporaire pour éviter les interférences entre les moyens engagés pour les travaux et la navigation ;
 - Etudier une adaptation de la vitesse dans la passe du Nord-Est afin de limiter l'agitation du plan d'eau à proximité de la zone de travaux, compatible avec la manœuvrabilité des navires de commerce ;
 - Diffuser l'information aux usagers du port ;
 - Définir avec les autorités compétentes une zone de repli pour les moyens impliqués dans les travaux ;
- **En phase d'exploitation :**
 - Etudier l'arasement du pic rocheux correspondant à la sonde 7,9 m (à 10 m) pour augmenter la zone d'évitage des bâtiments ;
 - Etudier une révision du règlement du port pour l'adapter au fonctionnement avec le nouveau quai ;
- **Mesures géophysiques :** en application de l'article L413-1 du code minier nouveau, transmettre au Shom les résultats des mesures hydrographiques et géophysiques (bathymétrie, courant, sédimentologie) réalisées dans le cadre de ce projet ;
- **Information nautique :** pendant les phases de travaux et à la clôture des travaux, les modifications des caractéristiques nautiques des zones concernées (topographie des parties terrestres, bathymétrie des bassins portuaires, caractéristiques du balisage, caractéristiques du port, réglementation ...) seront transmises au Shom pour la mise à jour de la documentation nautique (carte marine, instructions nautiques...).

Signature des membres

Le président

M. Benoît ROUVIERE



Le secrétaire

M. Olivier PARVILLERS



Les membres

M. Arnaud GRANGER



M. Thierry BEAUPERTUIS



M. Nicolas LOISEAU



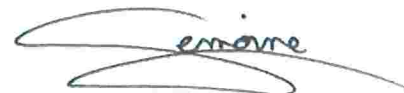
M. Stéphane POIRIER-HEBDITCH



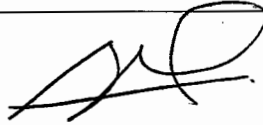
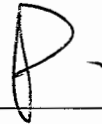

M. René MICHEL

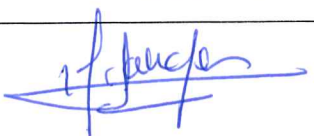

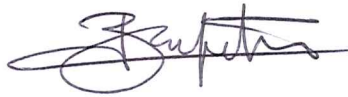


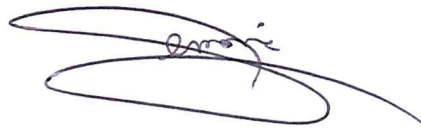





CC Sébastien LEMOINE



Feuille de présence de la Grande commission nautique du mercredi 10 juillet 2019
 concernant le projet de rénovation du quai en eaux profondes du port de Saint-Pierre à Saint-Pierre-et-Miquelon.

ORGANISATION	NOM - PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Inspection générale des Armées-Marine	M. le capitaine de vaisseau Benoît ROUVIERE, président de la GCN	benoit.rouviere@intradef.gouv.fr	
Shom	M. l'ICETA Olivier PARVILLERS, secrétaire de la GCN	olivier.parvillers@shom.fr	
Préfecture de Saint- Pierre-et-Miquelon	M. Thierry DEVIMEUX, préfet		

ORGANISATION	NOM - PRÉNOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
DTAM 83	M. l'A1AM Arnaud GRANGER Mme Justine DUCRET	arnaud-j.granger@equipement-agriculture.gouv.fr justine.ducret@equipement-agriculture.gouv.fr	 
Représentants les commandants de ferries	M. Thierry BEAUPERTUIS M. Jean-Claude BASLE		
Représentant les pilotes	M. Nicolas LOISEAU		
Représentants les pêcheurs professionnels	M. Stéphane POIRIER-HEBDITCH M. Patrick JOSSEAUME		
Représentants les plaisanciers	M. René MICHEL M. Christian VIGNEAU		
Représentants la marine nationale	LV Stéphane LEMOINE MP Eric BARBIER	sebastien.lemoine@intradef.gouv.fr	

ORGANISATION	NOM – PRÉNOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Commandant du port Saint-Pierre	M. Enrique PEREZ		
Unité Port Phares et Balises UPPB/SAMP/DAM	M. Jean-Marc DEROUET		
Baliseur Le P'Tit Saint- Pierre	M. Gilles OLAIZOLA		
DTAM	Raymond		